

## 3.8 Coupe de l'Anjou U14 F

### Article 1 – Titre

Le District du Maine et Loire organise chaque année une épreuve de football intitulée « Coupe de l'Anjou Féminine U14F ». Des souvenirs commémoratifs (en principe des coupes) sont remis aux deux finalistes.

### Article 2 – Engagements

La Coupe de l'Anjou féminine « U14F » est ouverte à tous les clubs, groupements ou ententes déclarées et autorisées par le Comité de Direction du District disputant le criterium « U14F » départemental. Les clubs peuvent engager plusieurs équipes.

Les engagements devront parvenir au Secrétariat du District à la date fixée par la commission organisatrice. Ils seront accompagnés du montant des droits d'engagement fixé par le Comité de Direction du District.

Ne pourront s'engager dans cette épreuve que les clubs possédant un terrain réglementaire dont ils ont la jouissance à toutes les dates prévues au calendrier.

Le Comité de Direction du District du Maine et Loire a toujours la possibilité de refuser l'engagement d'un club.

Il est toléré d'effectuer une entente sur l'ensemble des équipes U14F, pour la saison en cours.

### Article 3 – Composition des équipes

La participation est ouverte aux catégories U12F – U13F – U14F.

La participation de 3 U11F est autorisée.

Les joueuses évoluant en championnat Garçon pourront être qualifiées dans la limite de 2 sur la feuille de match à condition de ne pas avoir participé à la Coupe de l'Anjou Garçon.

Chaque équipe peut aligner 12 joueuses titulaires d'une licence FFF dans le respect des règles en vigueur pour le championnat U14F.

La présence des licences est obligatoire. (cf. : Art.5 du Championnat U14F)

Les dispositions de l'article 167-2 des Règlements Officiels de la Ligue des Pays de la Loire restent applicables. Dans le cadre d'un club ayant engagé une équipe en championnat U13 Garçons, l'équipe U14F disputant la Coupe de l'Anjou sera considérée comme l'équipe 2 du club.

### Article 4 - Modalités de l'épreuve

La « Coupe de l'Anjou U14F » se dispute dans les conditions suivantes :

- A – Une première phase par plateaux sur 3 journées
- B – ½ finales et finales

#### A – Une première phase par plateaux

1. Les équipes U14F sont réparties en 4 groupes.
2. **Déroulement de la journée :**

Chaque équipe participera à la jonglerie et à deux rencontres définies selon l'ordre prédéfini.

Une équipe absente lors d'une journée coupe sera considérée forfait. Son adversaire aura match gagné par 3 à 0

3. **Protocole du Fair-Play :**

Avant la rencontre, joueuses, éducateurs (éducatrices) et arbitres se regroupent pour effectuer une entrée puis se saluent au centre du terrain.

Après la rencontre, l'ensemble des acteurs se retrouvent et se serrent une nouvelle fois la main à la sortie du terrain.

4. **Lois du jeu :**

Utilisation du règlement officiel du Football à 8 des U14F concernant les matchs (sauf sur la durée des matchs qui sera déterminée par la Commission Départementale Féminine).

5. **Arbitrage :**

Un responsable de l'arbitrage sera désigné par le club recevant.

Il devra veiller à la neutralité des arbitres pour chaque rencontre.

6. **Jonglerie :**

Toutes les équipes participent à la séance de jonglerie. Celle-ci sera organisée avant la première rencontre de chaque équipe. Le défi jonglage est organisé entre les équipes s'opposant lors du 1<sup>er</sup> match. Le cumul des scores des 8 joueuses ayant le meilleur total « pieds + tête » permet l'obtention de points.

L'objectif est de réaliser un maximum de jonglages par essai dans un temps de 3 mn (2 mn pieds, 1 mn tête)

Le maximum de contacts comptabilisés est fixé à 40 contacts pieds droits, 40 pieds gauches et 30 têtes.

#### **Organisation de la jonglerie :**

Chacune des 2 équipes est accompagnée d'un dirigeant qui aura en charge les ballons et la feuille de scores.

**Toutes les joueuses d'une équipe jonglent en même temps (prévoir un nombre suffisant de ballons).**

Les joueuses des 2 équipes se défient par numéro : le numéro 1 de l'équipe A contre le numéro 1 de l'équipe B.

**Le responsable siffle le début de l'épreuve. C'est parti pour 3 minutes.**

Le départ du ballon se fait au sol, la joueuse monte le ballon avec ses pieds. Chaque joueuse compte les contacts du pied de son opposante et mémorise le meilleur score obtenu. Si le ballon touche une autre partie du corps que le pied, la jongleuse recommence et la compteuse redémarre à 0. Il n'y a pas de limite de nombre d'essais.

**Le responsable indique qu'il reste 2 minutes.**

La jongleuse gère le temps pour améliorer ses scores (du pied).

**Le responsable indique qu'il reste 1 minute et donc qu'il faut jongler de la tête.**

Au départ, le ballon est dans les mains de la jongleuse. Chaque joueuse compte les contacts de la tête de son opposante et mémorise le meilleur score obtenu. Si le ballon touche une autre partie du corps que la tête, la jongleuse recommence et la compteuse redémarre à 0. Il n'y a pas de limite de nombre d'essais.

**Le responsable indique que le temps est écoulé. Les compteuses vont annoncer les meilleurs scores de leur opposante au responsable.**

Puis on inverse les rôles, et c'est reparti pour 3 minutes.

**Si le nombre de joueuses dans chaque équipe n'est pas égal, les joueuses qui restent seules jonglent sous la surveillance du dirigeant adverse.**

**7. Attribution des points pour la jonglerie :**

Le total de jonglage des 8 meilleures joueuses correspond à un nombre de points.

L'attribution de points se fera de la façon suivante :

De 0 à 149	De 150 à 249	De 250 à 349	De 350 à 449	De 450 à 549	De 550 à 599	> ou = à 600
1 point	1,5 points	2 points	2,5 points	3 points	3,5 points	4 points

**8. Attribution des points pour les matches :**

Match gagné : 4 points      Match nul : 1 point      Match perdu : 0 point      Forfait ou match perdu par pénalité : -1 point

La différence de buts n'entre pas en ligne de compte. Une victoire avec une différence de but de 1, 2, 3 ou ... 10 buts rapportera 3 points. Nous remercions les éducateurs et dirigeants de prendre en compte cet élément lors des matches.

**9. Classement :**

Le classement sera effectué par l'addition des points obtenus grâce aux matches et à la jonglerie.

En cas d'égalité de points entre 2 équipes, sera classée première l'équipe ayant le meilleur score à la jonglerie.

Dans tous les autres cas, le classement sera effectué sur les résultats de la jonglerie.

**B – ½ finales et finales**

½ finales et finales seront disputées en fin de saison sur un terrain choisi par le Comité de Direction du District. Seront qualifiés à l'issue de la phase de poule : le premier de chacun des 4 groupes.

Après tirage au sort, s'effectueront les 2 matches pour les ½ finales d'une durée de 2x20 minutes. Puis, la même journée, se disputeront la finale entre les équipes vainqueurs et la petite finale des équipes perdantes (2x20 minutes).

Une épreuve de jonglerie pour les 2 équipes sera organisée en amont du match comme suit :

1 – Toutes les joueuses présentes participent à l'épreuve de jonglerie.

2 - L'objectif est de réaliser un maximum de jonglage par essai dans un temps de 3 mn (2 mn pieds, 1 mn tête)

Le maximum de contacts comptabilisés est fixé à 40 contacts pieds droits, 40 pieds gauches et 30 têtes. Au départ des essais au pied, le ballon peut être monté avec le pied de son choix

4 - Pour obtenir un classement, il sera tenu compte des 8 meilleurs résultats de chaque équipe sur l'ensemble des contacts.

5 - En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes concernées seront départagées suivant l'ordre ci-dessous :

- addition du total de la 9<sup>ème</sup> joueuse
- addition du total de la 10<sup>ème</sup> joueuse
- addition du total de la 11<sup>ème</sup> joueuse
- addition du total de la 12<sup>ème</sup> joueuse

Lors de la finale, les 2 équipes pourront inscrire jusqu'à 12 joueuses sur la feuille de match (la participation restant limitée à 12 joueuses). Dès lors, la composition du banc de touche pourra comprendre 7 personnes (3 accompagnateurs-trices et 4 remplaçantes).

**Article 5 – Date, heure et durée des matches**

La date et l'heure sont fixées par la commission organisatrice.

La durée des matches est fixée à 2 x 15 mn pour chaque match lors de la 1<sup>ère</sup> phase (6 matches) et deux périodes de 20 minutes pour les demi-finales et les finales, sans prolongation (2 matches). En cas d'égalité, il sera tenu compte des résultats de l'épreuve de jonglerie.

**Article 6 – Retour des documents au District :**

Le club recevant a la responsabilité de transmettre au District l'ensemble des documents (feuille de match et document synthèse).

Expédition à faire au plus tard le lundi suivant la manifestation par envoi des feuilles de matchs via la messagerie officielle.

Une attention particulière sera portée par le club en charge de l'organisation pour s'assurer que les feuilles de match sont correctement remplies (catégories, n° de licence des joueuses et du(es) dirigeant(s), signature dirigeant, ...).

Lors de la phase finale les feuilles de matchs seront retournées par les membres du district présents.

**Article 7– Intempéries ou impossibilité d'accueillir le plateau par le club recevant :**

Dans le cas d'intempéries ou d'impossibilité d'accueillir le plateau, le club recevant est responsable d'organiser la journée de remplacement selon les disponibilités du planning ou de transférer l'organisation du plateau vers l'une des autres équipes du rassemblement.

**Article 8 – Régime financier**

**Finale**

- La finale a lieu sur terrain fixé par le Comité de Direction du District

- Elle pourra se dérouler avec un ou deux levers de rideau

- Les entrées sont gratuites
- Les frais de déplacement des équipes restent à leur charge.
- Les frais de déplacement du ou des arbitres répartis comme suit pour chaque rencontre :
  - 50% à la charge du club d'accueil.
  - 25% à chacun des deux clubs participant à la rencontre.
- Les frais de déplacement des délégués du district sont à la charge du district.

#### **Article 9 – Modification des règlements**

Le district se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

#### **Article 10 – Forfait**

Toute équipe engagée dans cette compétition et déclarant forfait sur le terrain devra rembourser les frais de déplacement engagés par son adversaire si celui-ci a effectué le déplacement.

De plus, le club forfait sera pénalisé d'une amende égale aux droits d'engagement dans l'épreuve.

#### **Article 11 – Déficits**

En aucun cas, le District du Maine et Loire ne pourra être tenu responsable des déficits occasionnés.

#### **Article 12 – Réserves, réclamations et appels**

Voir article 11 du règlement de la coupe Jean CHERRE

#### **Article 13– Cas non prévus**

Les litiges et cas non prévus au présent règlement seront traités par le Bureau ou le Comité de direction du District sur proposition de la commission Départementale féminine.

Les Ponts de Cé, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Guy RIBRAULT**

Président du District de Maine et Loire